

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Bonaventur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Bourlès, M. Jezequel, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Gélébart, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Conq, M. Loëgel, absent excusé.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Les DIA suivantes sont arrivées à la mairie et n'ont pas fait l'objet de préemption :

- 8 streat Kerzignat, YV 220, 624 m<sup>2</sup>, bâti
- 115 impasse de Toul an Dour, YR 317, 820 m<sup>2</sup>, Bâti
- Kerven, ZI 63, 56 427 m<sup>2</sup>, non bâti
- 425 rue des Fourches, YP 444, 212, 442, 3 439 m<sup>2</sup>, Bati
- 14 streat Kerzignat, YV 274, 454 m<sup>2</sup>, Bâti
- 260 rue de Rubian, YS 297, 934 m<sup>2</sup>, bâti

## BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

### - Campings municipaux et aire de camping-car

Recettes campings et aire de camping-cars au 05/09/2021 (taxe de séjour comprise).

**Campings** : 55 546,12€ (45 703,06€ en 2019)

**Aire de camping-cars** 36 258,00€ (26 772,00€ en 2019)

**Total recettes** 91 804,12€ (72 475,06€ en 2019) + terrains privés : 5 000€ environ.

### - Plouarzel animation

**Fête de la musique.** Les artistes étaient contents de pouvoir se produire à nouveau sur scène. Le bilan financier présente un déficit de 250 €.

**Foire aux puces.** Moins d'exposants qu'habituellement mais ventes satisfaisantes. Résultat : 480€.

### **Soirée Concerts du dimanche 8 août.**

Avec une météo encore capricieuse, la soirée a tout de même été réussie. 804 entrées ont été totalisées. Recettes : 10 051,50 € / Dépenses : 9 926,21 € / Résultat : +125,29€.

Mme Chentil remercie les bénévoles se sont bien mobilisés afin de relancer les animations sur la commune.

## BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

ÉCOLE DE TREZIEN	sept-19	sept-20	sept-21
TPS	2	1	3
PS	11	18	11
MS	16	12	21
GS	15	18	14
<b>MATERNELLE</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>49</b>
CP	12	14	20
CE1	20	14	15
CE2	11	21	13
CM1	23	9	21
CM2	23	26	10
<b>PRIMAIRE</b>	<b>89</b>	<b>84</b>	<b>79</b>
<b>EFFECTIF TOTAL =</b>	<b>133</b>	<b>133</b>	<b>128</b>

Le parking de l'école Arzmael a été réaménagé afin de sécuriser l'arrivée des piétons.

ÉCOLE ARZMAEL	sept-19	sept-20	sept-21
<b>FILIERE MONOLINGUE</b>	<b>196</b>	<b>200</b>	<b>197</b>
TPS PS MS	22	25	25
TPS PS MS	21	24	23
MS GS	20	19	19
CP	26	25	25
CE1	25	25	21
CE2	29	26	27
CM1	27	30	27
CM2	26	26	30
<b>FILIERE BILINGUE</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>83</b>
TPS PS MS BIL	22	26	20
GS CP BIL	23	17	24
CE1 CE2 BIL	23	21	17
CM1 CM2 BIL	19	18	22
<b>MATERNELLE</b>	<b>95</b>	<b>101</b>	<b>103</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>188</b>	<b>181</b>	<b>177</b>
<b>EFFECTIF TOTAL =</b>	<b>283</b>	<b>282</b>	<b>280</b>



## **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL À M. LE MAIRE**

Après consultation du cabinet d'avocats de la commune, il apparaît nécessaire de préciser la décision de délégation de compétences du conseil municipal à M. le Maire. Après délibération, le conseil municipal, par 24 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, a complété les points suivants :

5° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

15° conditions d'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° le Maire est chargé pour toute la durée du mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice (y compris les constitutions de partie civile) ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux intéressant la commune et devant toute juridiction, française, européenne, internationale ou étrangère, et tout degré de juridiction ;

17° conditions de règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes ;

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, en cas d'empêchement du Maire, les subdélégations que ce dernier aura consenties aux adjoints et conseillers municipaux ne sont pas rapportées.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE D'OBJETS CONNECTES SUR LA COMMUNE de PLOUARZEL Bâtiment Mairie - La Poste**

La présente convention de coopération présentée au conseil municipal vise à définir les modalités techniques, administratives et financières et les engagements des partenaires concernant le déploiement et l'accès au projet d'objets connectés Finistère Smart Connect sur le territoire de la Commune de PLOUARZEL. Dans le cadre de la mission confiée au SDEF pour le diagnostic énergétique des bâtiments mairie et agence postale, le déploiement des capteurs sur le bâtiment de la Mairie - La Poste s'inscrit dans le programme ACTEE. Ainsi, la fourniture et pose des capteurs est pris en charge par le SDEF. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération.

## **TARIF CONCESSION CIMETIÈRE**

Afin de régulariser l'acquisition d'une concession au cimetière, il est nécessaire de définir les règles de modification de type de concession et le tarif associé. L'acquisition d'une caverne pour 30 ans (430,50€ en 2021) pourrait être convertie en concession simple (277,50€) pour 50 ans, cependant le coût d'une caverne est plus élevé compte tenu des travaux réalisés par les services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la possibilité de modifier le type de concession de caverne, à concession simple. La différence de prix sera prise en charge par le demandeur.

## **TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DE STREAT LAMBAOL AVANT INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

La voie Streat Lambaol est inscrite au schéma communautaire. Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, leur intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 25 991 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet, sollicite une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% du montant HT des travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

## **FIXATION DE LOYERS : LOCAL « GARAGE » DE L'ANCIENNE POSTE ET MAISON DU CENTRE BOURG**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les décisions suivantes :

- Le montant du loyer du local à aménager dans le garage de la poste à 350€ HT/mois. Un candidat à l'occupation du local s'est présenté, son activité concerne le suivi de personnes en reconversion professionnelle,
- Le montant du loyer de la maison (ex-Moullec) acquise par la commune en juillet 2021 et dans l'attente de sa revente est fixé à 600€ HT par mois ;
- Pouvoir est donné à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les baux, les avenants et tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

## VENTE PAR LES CONSORTS FOREST AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de l'acquisition des parcelles cadastrées Section C Numéros 724 et 1280, d'une surface totale de 148 m<sup>2</sup>, sur lesquelles est édifié un garage à démolir, appartenant aux Consorts FOREST.

Il a lieu de préciser les termes de cette opération par une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de se porter acquéreur des parcelles cadastrées Section C Numéros 724 et 1280, pour 148 m<sup>2</sup>, sur lesquelles est édifié un garage à démolir, le tout appartenant aux Consorts FOREST,
- décide que cette acquisition se fera moyennant un prix de 20.000 €, payable à terme, au moyen d'une dation en paiement, par la remise d'un garage qui sera édifié par la SA HLM LES FOYERS,
- décide de garantir les Consorts FOREST au moyen d'un privilège de vendeur qui sera pris sur la parcelle vendue,
- décide que la remise du garage pourra être faite soit par la Commune, après la réalisation de la construction par la SA HLM LES FOYERS sur le terrain resté la propriété de la Commune, soit par la SA HLM LES FOYERS en cas de reprise des engagements suite au transfert de la totalité de l'assiette foncière par la commune.
- décide de prendre en charge le coût des frais d'actes de vente et de dation en paiement relatifs aux Consorts FOREST
- autorise le Maire ou Madame Anne-Marie CONQ, par délégation de pouvoirs, à signer au nom de la Commune de PLOUARZEL, tout document se rapportant à cette opération, et plus particulièrement l'acte d'acquisition des parcelles C 724 et 1280, et l'acte constatant la dation en paiement permettant de quittance le prix dans un second temps.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA CRÈCHE

Considérant les adaptations nécessaires du tableau des effectifs de la crèche afin d'assurer au mieux le service, Le conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs en prenant en compte les modifications suivantes :

- modification du temps de travail de deux auxiliaires de puériculture ;
- modification des dates de contrat de travail PEC et modification de temps de travail ;
- modification des dates de contrat d'apprentissage.

## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DU JEUDI 26 AOÛT 2021

### Local garage de la poste :

Des travaux d'aménagement sont prévus pour permettre la location du local. Il s'agit de la création de 3 fenêtres sur la façade Nord, de l'aménagement d'un WC handicapé, de l'isolation, de la réalisation de placo, de faux-plafonds, du sol et de l'électricité. La porte de garage a déjà été changé avant l'été. Le reste du bâtiment sera démolé afin de donner de la visibilité au parc entre la mairie et France services. Le distri-banque sera également démolé dans le cadre de ces travaux. Des demandes de devis ont été faites.

### Ancien local de pétanque

L'aire de pétanque du bourg n'étant plus utilisée depuis la mise en service du bâtiment multi-activités à Kerven, la création d'une dalle dans cet espace est prévue afin de permettre à la boxe thai d'utiliser le local. Une partie sera réservé pour la création d'un local rangement pour Plouarzel Animation. Il faudra s'assurer de la bonne isolation de ce local. Prix de la dalle : 15 534,60 HT.

### Marché de la rénovation énergétique de la Mairie

L'appel d'offres est en cours. La date initiale de remise des offres a été repoussé d'une semaine (du 30 août au 6 septembre) afin de permettre aux entreprises reprenant fin août de répondre à l'appel d'offres.

### Marché d'extension rénovation du camping de Porstévigé

Les entreprises ont jusqu'au 20 septembre pour répondre à l'appel d'offres. Il faudra commencer les travaux le plus rapidement possible pour pouvoir finir avant la saison 2022.

### Pole santé 3

Les travaux de mise hors d'eau hors d'air devraient être terminés pour fin octobre. L'aménagement du local commercial pour l'installation d'un dentiste sera finalement à la charge de la mairie (hors mobilier et matériel technique) et le loyer sera revu en conséquence. Des devis sont en cours avec comme objectif de fin de travaux l'été 2022.

### Cheminement doux Streat An Arvoriz

Les travaux du cheminement doux sont prévus en 2 phases. La première de la passerelle jusqu'au rond point de Kerivarc'h qui va débuter début Septembre (marché attribué à Paysage d'Iroise) et la deuxième phase du rond point de Trezien jusqu'à la Route de Pontarnou. Cette deuxième phase nécessite l'élargissement de la voirie ainsi qu'une emprise sur la parcelle faisant angle entre la route de Trezien et la route de Ploumoguer. L'objectif étant

de faire les travaux d'élargissement avant la fin de l'année et la réalisation du cheminement doux en 2022. Le cheminement doux à Lokournan Vihan est également prévu prochainement par l'entreprise Eurovia.

### Travaux route de St Renan

Pour information les travaux de changement de conduite d'eau potable commencent le 20 Septembre. L'année 2021 sera consacré à la reprise des réseaux (éclairage public et eaux pluviales) Les travaux d'aménagement seront réalisés en 2022 en fonction du déblocage des subventions concernant ce projet.

### Parcours de glisse universelle

Avant la validation du projet de parcours de glisse universelle, une projection d'aménagement en 2D/3D est proposée pour un montant de 970,00€ HT. Accord du conseil municipal.

Une vidéo expliquant le principe du parcours est présentée. La piste pourrait être installé dans la zone de loisirs de Kerivarc'h.

### Point sur le développement de la fibre

De nouveaux habitants sont éligibles à la fibre depuis l'été (une partie du bourg de Trézien et une nouvelle partie du bourg de Plouarzel). Les informations concernant la mise en service des autres abonnés ne sont pas encore parvenues en Mairie. Megalis à été relancé à ce sujet.

## AFFAIRES DIVERSES

**Sécurité routière.** Le groupe de travail a poursuivi ses travaux. La zone de partage limitée à 20 km pourrait être étendue du pôle enfance (crèche, école, maison de l'enfance) jusqu'au centre bourg. Une écluse sera installée route de Ploumoguer.

### Aménagement des bourgs

- L'étude de programmation urbaine se poursuit. Les élus municipaux se sont réunis autour d'ateliers de travail au mois de juillet. La population sera sollicitée pour une balade urbaine le 9 octobre et des atelier le 16 octobre.
- Afin d'accompagner la commune pour la rédaction de sa candidature à l'appel à projet « recyclage foncier » (France relance), il est proposé au conseil municipal de valider le devis du cabinet Lestoux et associés pour un montant de 400€ HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel à ce cabinet et de candidater à l'appel à projet « recyclage foncier ».

## GRANDE CONSULTATION des habitants du Pays d'Iroise du 6 au 24 septembre 2021



**SANTÉ, TRANSPORT,  
LOGEMENT, LOISIRS...**  
**DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !**

Questionnaire  
sur [pays-iroise.bzh](https://pays-iroise.bzh)  
ou en scannant  
ce flash code



Projet social de territoire :  
connaître vos besoins et vos idées  
pour adapter l'offre de services  
et améliorer le bien vivre ensemble.



## COMPRENDRE vos besoins AGIR POUR le bien-être de tous

La Communauté de communes du Pays d'Iroise et ses 19 communes lancent une **CONSULTATION** auprès de l'ensemble des habitants.

### VOTRE AVIS COMPTE !

Cette analyse dite « des **BESOINS SOCIAUX** » touche tous les domaines de la vie et du quotidien : petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes en situation de handicap...

Elle concerne des **SERVICES DE PROXIMITÉ** : la culture, la mobilité, l'insertion, la santé, la vie sociale, l'accès aux loisirs et aux modes de garde, l'accès aux droits et la lutte contre la précarité.

Pour recenser les besoins, une enquête est menée  
via un questionnaire anonyme.

**Vous pouvez y répondre en vous connectant sur [pays-iroise.bzh.fr](https://pays-iroise.bzh.fr).**

Vous n'avez pas accès à internet ?  
Rendez-vous à la Communauté de communes du Pays d'Iroise  
(CLIC, Maison de l'emploi) ou au CCAS de votre commune.

Les résultats de l'enquête seront présentés  
lors de réunions publiques qui se dérouleront fin octobre.

Service cohésion sociale - 02 98 84 94 86  
Maison de l'emploi - 02 98 32 47 83

